

Note d'information

Hébergement Chambre Individuelle SYLVA CAMPUS (internat étudiant apprenti)

Les étudiants ont la possibilité d'être logés dans des chambres individuelles au sein d'un bâtiment neuf sur le site de l'établissement.

L'**internat étudiant** reprend les règles collectives de l'internat traditionnel à la différence près qu'il propose des chambres individuelles (= chambre équipé avec sanitaires privatifs).

Hébergement : chambre simple (chambre d'une personne d'environ 19m²). 2 chambres sont également disponibles pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Chaque chambre est équipée de :

- 1 lit en 90 x 200
- 1 placard de rangement
- 1 table-bureau
- 1 chaise
- 1 Kitchenette comprenant : 2 plaques chauffantes à induction, un évier, un réfrigérateur
- 1 salle de bains comprenant : douche, WC, lavabo, 1 petite poubelle

Les chambres ne comprennent pas :

- Vaisselle et accessoires de cuisine
- Draps, couettes et linges

Espace commun :

- Lave-linge
- Sèche-linge
- Micro-onde

Période de location : de septembre à juin soit 10 mois (semaines de présence en cours)

Fermeture lors des vacances scolaires (tousaint, hiver, février, printemps, été)

Ouverture le week-end. **Pas de repas pris au self le week-end** (du vendredi soir au lundi matin).

Montant année scolaire 2024/2025 :

Chambre individuelle + régime obligatoire interne (prise des repas au self) sur les semaines de présence en cours uniquement.

Chèque de caution : 330 €

	TARIF chambre individuelle + régime Interne
BTSA GF App 1	5 210 €
BTSA GF App 2	4 888 €
BTSA TC App 1	5 210 €
BTSA TC App 2	4 888 €
BTS SCBH 1	4 806 €
BTS SCBH 2	5 052 €

Ces frais sont réglés en 9 mensualités égales d'octobre 2024 à juin 2025.

L'hébergement en chambre individuelle ne bénéficie pas des aides au logement de la CAF.
Les frais annexes (hébergement, restauration) pourront être pris en charge partiellement par l'OPCO (Opérateur de Compétence).
A titre indicatif, pour 2023/2024, la prise en charge était à hauteur de 3€/repas pris au self et de 6€/nuitée à l'internat.

Attribution :

Attribution dans la limite des places disponibles. Une commission se réunira afin d'informer les étudiants apprentis de la réponse apportée à leur demande d'hébergement.

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule d'hébergement à la rentrée prochaine, vous pouvez en faire la demande par mail à info@sylvacampus.org avant le 10 juillet 2024.

